



PREMIER MINISTRE

STRATÉGIE NUMÉRIQUE du Gouvernement

Gaîté lyrique - Jeudi 18 juin 2015

Pour plus d'informations : www.gouvernement.fr

Sommaire

Édito du Premier ministre	p.5
La République numérique en actes.....	p.7
Quelques mesures emblématiques du plan numérique	p.9



Édito du Premier ministre

Dans le quotidien des Français et des entreprises, dans nos manières de communiquer, d'apprendre, d'innover, de créer de la richesse, la révolution numérique est en marche.

Et ma conviction est que l'État doit en être un acteur majeur. C'est un enjeu pour la croissance, pour l'emploi et pour le rayonnement de notre pays dans le monde.

C'est l'ambition de la stratégie numérique du Gouvernement, élaborée en étroite concertation avec le Conseil national du Numérique.

Cette stratégie vise à faire de la France une République numérique, fondée sur 4 piliers :

- ▶ la Liberté d'innover : nous devons libérer tout le potentiel du numérique pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de moteur de la croissance ;
- ▶ l'Égalité des droits, pour protéger encore davantage les citoyens et leurs données personnelles ;
- ▶ la Fraternité d'un numérique accessible à tous les Français, quels que soient leur âge, leur lieu de vie, leurs revenus ;
- ▶ et l'Exemplarité d'un État qui se modernise en accomplissant la transformation numérique de son administration pour un meilleur service au public.

Cette stratégie s'écrira aussi à l'échelle de l'Europe, car le numérique ne connaît pas de frontière. Nous construirons notre souveraineté numérique avec une offre européenne compétitive et dynamique, qui sera la vitrine de nos talents. Elle doit bénéficier d'un marché partagé fort de ses 500 millions de consommateurs et être protégée par des règles communes garantissant le respect des valeurs européennes.

Plusieurs mesures de la stratégie numérique du Gouvernement verront le jour dans les prochaines semaines. Certaines seront portées dans le projet de loi numérique, qui sera mis en ligne et ouvert aux commentaires des citoyens cet été. D'autres nécessiteront davantage de temps pour être mises en œuvre.

Mais une chose est sûre : la dynamique est lancée.

La République numérique en actes

Née des premiers retours de la concertation, des recommandations du CNNum et d'un vaste travail interministériel, **la stratégie numérique du Gouvernement est l'aboutissement d'une réflexion approfondie. Mais c'est surtout le commencement d'un plan d'actions ambitieux.**

Cette stratégie est donc une v0.1, qui sera amenée à évoluer, mais elle est en marche.

Le Gouvernement et tous les ministres doivent **repenser perpétuellement, en profondeur, leur action** à l'aune de cette nouvelle révolution industrielle et sociétale, pour **faire de la France une République numérique.**

Intitulé « **La République numérique en actes** », ce plan d'action se décline en quatre axes principaux, qui font la devise de cette République numérique : *Liberté d'innover*, *Egalité des droits*, *Fraternité d'un numérique accessible à tous*, et *Exemplarité d'un état qui se modernise*.

*

Le premier axe, « Liberté d'innover », traite du numérique comme **moteur de la croissance et de l'entreprise**. La nécessaire stimulation de l'économie française par le numérique passe par le soutien aux startups de la **French Tech** (par exemple avec le « **French Tech Ticket** », supérieur au « startup visa » américain).

Au-delà des startups, la **transition numérique de l'économie** doit être accompagnée : c'est l'objet notamment du plan « **Industrie du futur** » présenté le mois dernier, mais aussi d'une révision du programme « **Transition numérique** » pour **fournir aux TPE, PME et commerces les outils numériques**, souvent issus des startups, qui leur permettront de se moderniser, de vendre en ligne, d'être plus visibles, d'optimiser leurs processus.

Le numérique nous propose, aussi, de **nouveaux modèles d'innovation** qui doivent être pris en compte : par exemple l'innovation ouverte pour **faire collaborer les startups et les grands groupes**, l'**open access** (libre accès aux publications de recherche) ou la **promotion active des licences libres**.

*

Le deuxième axe, « Egalité des droits », évoque la confiance comme socle de la société numérique. Il est aujourd'hui nécessaire de penser **de nouveaux droits du citoyen à l'ère numérique**, à la fois dans les travaux européens et dans le droit français : inscription dans la loi française d'une **définition claire de la neutralité du net**, co-construite avec toutes les parties prenantes, **portabilité des données** d'un service à l'autre, ou encore **droit des utilisateurs à décider du devenir de leurs données**.

Les droits des consommateurs numériques français et européens impliquent également de nouvelles obligations pour certains acteurs structurants de cette économie, qu'on appelle les plateformes. En privilégiant idéalement un cadre européen, il serait souhaitable de garantir par exemple aux utilisateurs une **information non biaisée**, et des **pratiques de référencement claires**. Ces dispositions seront réfléchies, concertées, et leur impact sera mesuré afin de **ne pas brider l'innovation** numérique, d'où qu'elle vienne.

Le numérique, c'est également un **meilleur accès du citoyen aux prestations auxquelles il a droit** : un système de santé plus efficace et plus moderne, avec le plan « [hôpital numérique](#) », ou le [simulateur mes-aides.gouv.fr](#) qui permet à chacun de saisir son profil en quelques clics et de voir rapidement quelles sont les prestations qui lui sont offertes, de l'allocation logement aux prestations familiales. C'est encore une justice plus accessible, qui permet de [déposer une plainte en ligne](#) et de suivre son traitement.

*

La « **Fraternité** » est le troisième axe de cette stratégie, celui qui vise à garantir que **les progrès liés au numérique pourront être partagés par tous**. La première condition de ce partage, c'est d'assurer une **couverture numérique complète du territoire** (plan [France très haut débit](#), plan [zones blanches](#)).

Mais au-delà des problématiques de connexion, **l'accompagnement à l'usage du numérique** sera renforcé en **donnant un vrai cadre à ce que l'on appelle la médiation numérique**, y compris chez les personnes les plus éloignées du numérique : expérimentation d'un « compagnon digital » pour les personnes âgées, renforcement de l'accessibilité numérique pour les personnes souffrant d'un handicap (par exemple avec l'élaboration d'une charte qui sera [signée avec les représentants des e-commerçants](#)).

Plus généralement, il faut **faire grandir les citoyens de demain dans la République numérique**, les rendre acteurs de ce monde en devenir. Le plan « [numérique à l'école](#) » inclura la formation initiale et continue des enseignants, l'enseignement du numérique, ou encore l'implication de l'enseignement supérieur et de la recherche pour redéfinir des voies de réussite et d'excellence pour chacun.

Enfin, le numérique doit être **un atout dans la bataille contre le chômage**. Un « [Emploi store](#) » ouvrira en juillet, et regroupera les applications et services numériques développés par Pôle Emploi, mais aussi ceux développés par des tiers à partir des données de Pôle Emploi, dans une démarche d'innovation ouverte.

*

Le quatrième et dernier axe, « **Exemplarité** », décrit la **transformation numérique de l'État**. Au 21^e siècle, un état doit offrir un bouquet des services numériques simplifiant la vie de l'utilisateur. La France est l'un des **leaders mondiaux de l'administration électronique**. Dans tous les domaines, les services numériques ont fleuri le prochain objectif sera de les simplifier : programme « [Dites-le nous une fois](#) » pour ne pas avoir à saisir les mêmes informations d'un service à l'autre, programme France Connect pour harmoniser l'accès aux différents services.

Pour aller encore plus loin, **l'État doit devenir une véritable plateforme** sur laquelle viendront se construire des services numériques construits par des tiers. Le [site etatplate-forme.gouv.fr](#) ouvrira cette année, et centralisera les ressources (API, code source, ...) pour les développeurs d'applications.

Dans cette démarche, comme dans toute l'économie numérique, la problématique des données est évidemment centrale et nous **renforcerons notre politique de mise à disposition des données** publiques en inscrivant dans la loi du principe d'open data par défaut. [L'administrateur général des données \(AGD\)](#), fonction créée à l'été dernier, aura en charge la circulation des données au sein de l'administration, et leur utilisation pour **éclairer et enrichir la décision publique**.

Quelques mesures emblématiques du plan numérique

- 1 - Soutenir la montée en puissance et l'ouverture à l'international de la « French Tech »
- 2 - Promouvoir une économie de la donnée en créant la notion de données d'intérêt général
- 3 - Créer une véritable alliance autour de l'innovation ouverte en encourageant la coopération entre entreprises traditionnelles et startups
- 4 - Organiser la transition numérique des TPE-PME
- 5 - Favoriser une science ouverte par la libre diffusion des publications et des données de la recherche
- 6 - Sud(s) et Numérique(s) : accompagner la révolution technologique dans les pays du Sud
- 7 - Plan de transition numérique dans le bâtiment : promouvoir la « maquette numérique »
- 8 - Réguler les plateformes pour protéger les utilisateurs sans brider l'innovation
- 9 - Renforcer la médiation numérique pour accompagner son usage par les particuliers
- 10 - Déployer le plan numérique pour l'éducation
- 11 - Développer les « startups d'État » pour produire du service public autrement
- 12 - Déployer le plan médecine du futur
- 13 - Ouvrir l'« Emploi Store », un bouquet de services pour les demandeurs d'emploi
- 14 - Lancer la « Grande École du Numérique »

Soutenir la montée en puissance et l'ouverture à l'international de la « French Tech »

La première année de l'initiative « French Tech » a permis d'installer les entrepreneurs au cœur des écosystèmes et de renforcer la place de la France parmi les grands pays d'innovation. L'objectif est désormais d'accélérer le soutien aux startups et aux démarches d'innovation ouvertes dans les territoires, tout en renforçant l'attractivité de la France en matière de numérique.

Objectifs

- ▶ Renforcer la gouvernance de la « French Tech » en associant les Métropoles labellisées et les territoires en émergence.
- ▶ Consolider les outils financiers dédiés à l'accompagnement des startups (Fonds accélération, Pass « French Tech », Bourses « French Tech »).
- ▶ Développer une stratégie active de marque autour de la « French Tech » au service de l'attractivité de la France en matière d'innovation et de numérique.

Actions

Au sein de l'Agence du numérique et en partenariat avec ses partenaires (Business France, Bpifrance, INPI, CGI), l'action de la Mission « French Tech » aura pour priorités :

- ▶ le renforcement de la présence française dans les grands événements numériques ;
- ▶ l'ouverture de « French Tech Hubs » à l'international ;
- ▶ le lancement des « French Tech Tickets » pour attirer des startups internationales en création ;
- ▶ le contact permanent avec les investisseurs internationaux, en particulier à travers l'organisation de Discovery Tours pour présenter les atouts de notre pays en matière de numérique et d'innovation.



La French Tech désigne tous les acteurs de l'écosystème de startups français. C'est aussi une politique publique innovante à travers l'Initiative French Tech au service de ce collectif et de la croissance des startups. Cette initiative s'organise autour de trois axes :

- ▶ **féderer, avec une marque ouverte, un réseau national de Métropoles et des acteurs publics nationaux rassemblés ;**
- ▶ **accélérer, via un fonds d'investissements dédié, un financement d'amorçage (Bourse French Tech) et une offre d'accompagnement pour les entreprises en hyper-croissance (Pass French Tech) ;**
- ▶ **rayonner, grâce à une plateforme d'attractivité financée par le Programme des Investissements d'Avenir, les French Tech Hubs dans plusieurs villes internationales et le French Tech ticket, un dispositif d'accueil des talents entrepreneuriaux étrangers en France.**

Promouvoir une économie de la donnée en créant la notion de données d'intérêt général

La France est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste d'ouverture des données publiques.

Au-delà, de nombreuses données émanant d'acteurs publics et privés comportent de forts enjeux d'intérêt général, qui peuvent justifier leur ouverture. Par exemple, un accès d'Emmaüs aux données sur le logement lui permettrait de mieux calibrer son aide envers les plus démunis.

Objectif

L'objectif du Gouvernement est de permettre l'émergence d'une économie de la donnée, en libérant la valeur et le potentiel de croissance liés à cette nouvelle catégorie d'actif immatériel (exemples : données en matière de transport, d'énergie, de santé, de logement...). La circulation et le partage de données est une condition de leur exploitation optimale et de la création de valeurs associée. Il faut donc limiter les tentatives d'appropriation des données, notamment quand elles sont générées par les utilisateurs (transports, navigation en ligne, etc.).

La création des « Données d'intérêt général » générerait de nombreux bénéfices sur le plan économique et social : des entreprises réutilisatrices pourraient proposer, grâce à ces données, des services innovants ; des champs nouveaux seraient ouverts à la recherche ; la statistique publique pourrait exploiter de nouvelles sources d'information.

L'ouverture de ces données doit enfin préserver les incitations à l'investissement et à l'innovation par les acteurs traditionnels et numériques. Cette ouverture existe déjà pour certains secteurs comme le transport, la santé ou l'environnement. Il s'agirait dorénavant d'élaborer un cadre général d'ouverture et d'en définir les conditions.

Actions

Le Gouvernement organisera :

- ▶ l'ouverture des données détenues par un organisme exerçant une mission d'intérêt général.
- ▶ l'ouverture de certaines données détenues par des acteurs privés et dont l'accès représente un fort enjeu d'intérêt général (recherche, innovation, statistique)

À cette fin, le Gouvernement encouragera les stratégies des acteurs publics et privés en

- ▶ offrant un cadre souple pour adapter les modalités d'ouverture à chaque cas particulier (exemples : licences types, modalités techniques, etc.) ;
- ▶ en apportant des garanties aux entreprises et aux personnes concernées (protection des données couvertes par le secret en vertu la loi et des données personnelles).

Par ailleurs, l'État aura pour mission de garantir la fourniture de certaines données de référence de qualité constituant une infrastructure nécessaire pour les acteurs publics et privés engagés dans une stratégie d'exploitation de données.

Créer une véritable alliance autour de l'innovation ouverte en encourageant la coopération entre entreprises traditionnelles et startups

L'innovation ouverte est la capacité d'une entreprise à innover en se fondant sur des connaissances et des acteurs externes. Il s'agit d'une composante essentielle des stratégies de développement des grandes entreprises et d'un élément clef de la croissance des startups. Le gouvernement souhaite fédérer les acteurs économiques (startups, entreprises de taille intermédiaire (ETI) et grands groupes) dans une alliance pour l'innovation ouverte à l'automne 2015.

Objectif

L'innovation ouverte, ou *open innovation*, est une manière globale de penser la stratégie d'innovation des entreprises, comme ouverte aux apports externes, et façonnée par des flux de connaissance entrants et sortants. C'est une approche collaborative de l'entreprise par rapport à son écosystème, qui va au-delà de l'externalisation de la R&D : partenariats avec des startups, *corporate venturing*, soutien à la création d'entreprise par essaimage, réseau social d'entreprises, ouverture et partage de données, résolution de problèmes avec des experts, création de produits et de services innovants faisant appel au grand public, etc. Les enjeux de l'innovation ouverte sont multiples : la grande entreprise renouvelle son processus de création et multiplie ses sources d'innovation tout en maîtrisant ses coûts internes ; la startup diversifie ses sources de financement et accélère son accès à de nouveaux marchés de croissance.

Actions

Depuis trois ans, l'action de l'État en faveur de l'innovation ouverte se structure, en particulier avec la signature de la « Charte PME innovantes » par les grandes entreprises publiques. Pour aller plus loin, l'État s'engagera, au côté des startups, PME, ETI et grands groupes, dans une véritable « Alliance pour l'innovation ouverte » présentée à l'automne 2015.

Cette « Alliance pour l'innovation ouverte » reposera sur quatre piliers :

- ▶ Un engagement des grands groupes et des ETI à respecter un ensemble de bonnes pratiques avec les startups. Prolongeant directement la « Charte PME innovante », cet engagement sera ouvert à l'ensemble des grandes entreprises et ETI et formalisé dans les différents champs de la collaboration avec les startups (financement, contrats, référencement, propriété intellectuelle, initiative individuelle des salariés) ;
- ▶ Le développement par la puissance publique d'un environnement favorable à l'innovation ouverte par : la diffusion de la culture de l'innovation ouverte, la mise à disposition d'outils facilitant le partenariat (clause type de propriété intellectuelle et d'accord de partenariat, médiation, etc.), le soutien aux écosystèmes de startups et des incitations fiscales pour le « corporate venture » ;
- ▶ Un ensemble d'outils financiers de partage des risques, afin que le grand groupe, l'ETI ou la PME qui entre en partenariat avec une startup ne s'arrête pas aux risques encourus ;
- ▶ L'exemplarité de l'État en matière d'innovation et de modernisation de l'action publique : engagement dans l'innovation ouverte (achat public innovant, concours, open data, hackathon, etc.) et suivi des engagements des entreprises (baromètre du « corporate venture » par exemple).

Organiser la transition numérique des TPE-PME

Si les petites entreprises, et notamment les entreprises artisanales, semblent aujourd’hui équipées en outils numériques, elles disposent encore d’une forte marge de progression dans les usages associés.

Objectif

L’accès et l’appropriation des outils numériques doit être renforcé par une offre adaptée aux TPE et PME de l’économie « traditionnelle ».

Actions

Il est proposé d’élaborer un cahier des charges (État) pour que les acteurs du numérique développent et proposent des produits numériques adaptés aux besoins des TPE et PME (pour améliorer leur visibilité en ligne, développer leur vente à distance, optimiser le référencement de leur enseigne, renforcer leur processus de gestion interne – RH, finances, achat...). Cette offre serait à la fois lisible (labellisation publique et promotion par l’État) et accessible, y compris financièrement.

Parallèlement, un appel à manifestation d’intérêt sera lancé par l’État – auprès des branches, des secteurs et des zones prioritaires – pour y accompagner ce déploiement des outils numériques dédiés aux TPE et PME.

Le programme « Transition numérique », mené en partenariat avec les organismes consulaires et les autres acteurs territoriaux du développement économique, permettra de mettre en œuvre le cahier des charges et l’appel à manifestation.

Un guide de promotion de l’omnicanal (vente conjointe en ligne et en boutique) sera tout particulièrement rédigé à l’attention des commerçants et artisans.

Favoriser une science ouverte par la libre diffusion des publications et des données de la recherche

Afin que notre recherche soit toujours plus compétitive dans le concert mondial, la France accentue son engagement dans l'ouverture des publications et des données de la recherche financées sur fonds publics (« *open access* »).

Objectif

Face à la profonde transformation de la production et de la diffusion de la science (caractérisée par une croissance rapide des publications scientifiques et, dans le même temps, par des coûts toujours plus lourds pour accéder à ces ressources), il convient d'accélérer l'ouverture des résultats de la science financés majoritairement par des fonds publics (universités, CNRS...).

La libre circulation de la science et sa libre exploitation contribue en outre à l'innovation, encourage la collaboration, améliore la qualité des publications, évite la duplication des efforts, permet l'exploitation des résultats de recherche antérieurs et favorise la participation des citoyens et de la société civile.

Actions

Tout chercheur qui le souhaite doit pouvoir, comme c'est le cas en Allemagne, rendre librement accessibles ses articles scientifiques, au terme d'une durée raisonnable après publication, en tenant compte des différences entre sciences exactes et sciences humaines.

Cette nouvelle liberté devra être accompagnée par :

- ▶ un soutien spécifique au développement de plates-formes et d'infrastructures de dépôt et d'archives ouvertes (en particulier la plateforme HAL portée par le CNRS) ;
- ▶ de nouveaux modes d'évaluation des chercheurs, comme le préconise l'Académie des sciences, en intégrant un critère de publications en accès ouvert.

L'accès libre aux données de la recherche, dont les modalités font l'objet de travaux suivis, constituera le prolongement de l'accès libre aux publications.

Sud(s) et Numérique(s) : accompagner la révolution technologique dans les pays du Sud

La prise en compte des enjeux du numérique est un facteur clé pour le développement durable et la promotion d'une croissance inclusive dans les pays en développement. Or, ces derniers, et notamment ceux parmi les moins avancés, font face à de fortes disparités en matière d'infrastructures et de taux de pénétration d'internet. Si ces pays connaissent d'importants besoins en expertise dans le domaine du numérique, ils sont aussi le lieu d'innovations radicales comme dans le paiement sur mobile par exemple.

Objectifs

- ▶ Soutenir le développement des écosystèmes numériques qui émergent dans les capitales des pays du Sud et d'y accompagner l'appropriation des usages numériques ;
- ▶ Proposer un partage d'expertise en matière de production de connaissance et d'utilisation des données statistiques ;
- ▶ Promouvoir l'accès à l'éducation et à la formation aux compétences numériques en incluant les publics qui en sont éloignés sur le modèle des formations de la « Grande école du numérique ».

Actions

C'est tout l'enjeu du plan « Sud(s) et numérique(s) » qui sera présenté en septembre 2015. Il impulsera une meilleure prise en compte de ces enjeux pour accompagner la révolution technologique au Sud.

Il mobilisera les acteurs publics suivant :

- ▶ les ministères concernés (ministère des Affaires étrangères et du développement international, le ministère de l'Economie, de l'industrie et du numérique, le secrétariat d'État au développement et à la francophonie, et le secrétariat d'État au numérique) ;
- ▶ les opérateurs de la politique de développement, dont l'Agence française de développement, Expertise France ou l'Institut français ;
- ▶ les acteurs de l'enseignement et de la recherche ;
- ▶ les acteurs de la francophonie.

Il associera les acteurs « partenaires » de cette politique que sont les collectivités locales, la société civile et bien sûr les entreprises du secteur du numérique.

Plan de transition numérique dans le bâtiment : promouvoir la « maquette numérique »

Le plan a pour objectif d'accompagner l'ensemble des acteurs de la filière de la construction dans le développement et l'usage de la « maquette numérique », afin de réduire les délais et les coûts dans les opérations de construction et de rénovation. Il permet à la fois de répondre aux besoins d'équipement et de montée en compétences numériques des entreprises de construction, et de professionnaliser la maîtrise d'ouvrage publique comme privée dans ce domaine.

Objectif

La transition numérique du bâtiment, notamment par le développement de la « maquette numérique », doit contribuer à réduire les délais, les coûts de construction et la sinistralité dans ce secteur.

Le Gouvernement a donc lancé un plan transition numérique dans le bâtiment. En janvier 2015, un comité de pilotage a été installé pour rassembler l'ensemble des acteurs du bâtiment et des travaux publics, ainsi que les représentants des ministères concernés.

Actions

Un portail national du numérique dans le bâtiment sera mis en place, début juillet, pour recenser et promouvoir les bonnes pratiques et les initiatives locales, auprès de l'ensemble des professionnels du secteur. Des appels à projet seront lancés pour accompagner l'usage de la maquette numérique dans les opérations de construction ou de rénovation.

Des outils pédagogiques seront diffusés et les contenus des formations à l'utilisation du numérique seront renforcés pour accompagner la professionnalisation de la filière. Le plan transition numérique accompagnera le développement d'outils numériques simples, accessibles à l'ensemble des structures et adaptés à la taille des projets. Des kits numériques, s'appuyant sur la définition des besoins exprimés par les professionnels cibles, seront finalisés avant la fin du premier trimestre 2016.

L'État mobilise 20 millions d'euros du Fonds de compensation des assurances construction, dès 2015, pour la transition numérique du bâtiment.

Au côté du comité de pilotage, le suivi permanent des actions engagées sera assuré par une équipe technique, s'appuyant notamment sur le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), qui assure le suivi permanent des actions engagées.

La feuille de route opérationnelle du plan a été adoptée lors du dernier Comité de pilotage le 16 juin prochain.

Réguler les plateformes pour protéger les utilisateurs sans brider l'innovation

En complément des travaux européens annoncés le 6 mai dernier par la Commission européenne, la France engagera des actions d'analyse et de surveillance vis-à-vis des principales plateformes numériques au niveau national (exemple : plateforme d'achat en ligne, réseaux sociaux, moteurs de recherches...).

Objectifs

- ▶ Protéger les utilisateurs en améliorant l'information sur les critères de classement et de référencement des principales plateformes ;
- ▶ Garantir l'équilibre des relations commerciales pour protéger les startups et les entreprises innovantes des situations de dépendance ou de position dominante.

Actions

La législation de protection des consommateurs sera adaptée aux principales plateformes numériques : de nouvelles obligations d'information seront introduites.

Un plan d'actions sera mis en place pour améliorer les conditions générales d'utilisation des plateformes (bonnes pratiques, contrôle).

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) mobilisera les outils du code de la consommation (« pratiques déloyales ») et du code de commerce (notion de « déséquilibre significatif ») pour veiller à la loyauté des plateformes.

Enfin, l'État engagera la réflexion sur le rôle des algorithmes, notamment dans la formation des prix, le fonctionnement du marché ou la préservation de la diversité culturelle.

La France portera des propositions au niveau européen, notamment pour garantir l'équité entre tous les acteurs et permettre une régulation efficace du numérique.

Renforcer la médiation numérique pour accompagner son usage par les particuliers

La médiation numérique regroupe 10 000 lieux où de multiples initiatives sont offertes pour accompagner dans l'utilisation du numérique les individus qui en sont les plus éloignées (personnes âgées, demandeurs d'emplois...). Disséminés sur le territoire, ces lieux rendent un service de proximité essentiel. Il faut désormais les mettre en réseau, leur donner la visibilité qu'ils méritent et les doter des moyens de répondre à des besoins à la fois croissants et de plus en plus variés (aide à l'utilisation d'internet, recherche d'emploi en ligne, soutien à la production numérique...).

Objectifs

- ▶ Structurer les lieux de médiation numérique en un réseau national unique et riche de la diversité des initiatives locales. La construction de ce réseau se fera avec les médiateurs qui le font vivre ;
- ▶ Intégrer dans ce large réseau non seulement les espaces publics numériques mais également les tiers-lieux (fablabs ouverts, espaces de coworking), et plus généralement toutes les initiatives tournées vers le développement des usages numériques au sein de la population ;
- ▶ Doter ce réseau d'une identité partagée et de moyens mutualisés pour mieux répondre aux demandes et lutter contre toute forme d'enclavement numérique.

Actions

- ▶ Structuration d'un large réseau national de la médiation numérique, en prenant appui sur les têtes de réseau, afin de couvrir l'ensemble du territoire ;
- ▶ Définition d'une signalétique associée ;
- ▶ Ouverture des réseaux de la médiation par la signature d'accords de coopération avec des entreprises et des associations ;
- ▶ Reconnaissance du rôle des médiateurs numériques ;
- ▶ Mise en place d'une plateforme en ligne mutualisant les moyens à la disposition des médiateurs ;
- ▶ Accompagnement des médiateurs dans leur exercice quotidien par la mobilisation de 2000 « Emplois d'avenir » numériques et de 500 jeunes en service civique ;
- ▶ Aide au déploiement d'initiatives nouvelles, par la constitution d'un fonds national pour la médiation numérique.

Faire de l'accessibilité numérique la norme

L'accessibilité numérique désigne la faculté de tout citoyen à utiliser un service numérique, qu'il soit ou non en situation de handicap. C'est pourquoi le Gouvernement a l'ambition de faire de l'accessibilité des dispositifs numériques une norme.

Objectif

Le Gouvernement soutiendra le développement de technologies innovantes (notamment des dispositifs numériques mobiles) capables d'apporter de nouvelles solutions aux problématiques de l'accessibilité.

Actions

- ▶ Déploiement au sein des administrations de la nouvelle version du « Référentiel général d'accessibilité pour les administrations » (RGAA) et obligation pour les services de l'État de se doter de plans d'accessibilité numérique (à usage interne et externe) ;
- ▶ Mise en place de chartes d'engagement des acteurs privés ;
- ▶ Mobilisation du réseau national de la médiation numérique pour sensibiliser et former aux enjeux de l'accessibilité.

Déployer le plan numérique pour l'éducation

Doté d'un financement de l'État d'un milliard d'euros sur trois ans, le plan numérique pour l'éducation met en œuvre une stratégie globale. Il tire le meilleur parti des possibilités offertes par les technologies numériques pour améliorer l'efficacité et l'équité du système éducatif et l'adapter aux besoins de la société d'aujourd'hui. Il repose sur le développement corrélé des enseignements et des usages du numérique dans les classes, la formation des personnels éducatifs, et la fourniture d'équipements et de contenus pédagogiques accessibles de façon simple et sécurisée.

Objectifs

Le plan numérique pour l'éducation a pour premier objectif d'améliorer l'efficacité du système éducatif, en donnant accès à tous les élèves et à tous les enseignants, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique, à des ressources pédagogiques et culturelles innovantes et de qualité. La diversification et l'individualisation des démarches pédagogiques permises par le numérique ouvrent des possibilités nouvelles pour réduire les inégalités et lutter contre le décrochage scolaire.

Le plan numérique a également pour ambition que tous les élèves développent les compétences essentielles qui leur permettront d'être des citoyens autonomes et responsables à l'ère du numérique. Enfin, il sera le vecteur d'une ouverture de l'école sur son environnement, afin de favoriser le renforcement des liens avec les familles et les partenaires.

Actions

Appuyé sur des programmes scolaires rénovés et les nouvelles modalités d'apprentissage prévues dans le cadre de la réforme du collège, le plan numérique apportera à tous les élèves les compétences et les savoirs nécessaires pour développer leur créativité et leur citoyenneté. Il favorisera ainsi leur insertion professionnelle dans la société de demain.

La transformation des pratiques pédagogiques et l'organisation de la vie scolaire, sera accompagnée par un plan exceptionnel de formation des enseignants, des cadres et des personnels de l'éducation. L'innovation pédagogique et technologique sera promue au plus près des acteurs du terrain.

Grâce au lancement d'appels d'offre et à la création d'un grand portail national de référencement, la production de ressources numériques pédagogiques sera enrichie et mieux organisée. Les conditions de choix, d'accès et de partage seront simplifiées. La sécurité sera garantie par la création d'une identité numérique protégée et durable pour chaque élève.

Une impulsion forte sera donnée aux projets d'équipement des établissements grâce à un soutien exceptionnel aux collectivités territoriales. 200 collèges et 340 écoles préfigureront le plan dès la rentrée 2015.

Développer les « startups d'État » pour produire du service public autrement

La démarche « startup d'État » se propose de faire entrer dans l'administration la méthodologie startup afin de faire émerger, en temps limité et avec une équipe projet restreinte, un service numérique de qualité centré directement sur le besoin de l'utilisateur final. Par exemple, le site mes-aides.gouv.fr, issu d'une « startup d'État », offre un simulateur qui centralise les prestations sociales offertes par l'État et les démarches pour les obtenir. Cette démarche, fondée sur les principes du développement agile, doit être généralisée.

Objectif

Un service public pertinent se conçoit avec ses usagers. À cette fin, les « startups d'État », petites structures rattachées au Secrétariat général pour la Modernisation de l'action publique, accompagnent des groupes d'utilisateurs afin de répondre à une question précise. Dès que possible, des prototypes de services sont élaborés et testés, puis retravaillés de façon incrémentale, pour répondre au mieux aux attentes concrètes des publics visés et aboutir rapidement à un service utilisable par tous.

Depuis 2014, la méthode « startups d'État » a été appliquée et a produit des résultats : en matière sociale avec « mes-aides.gouv.fr », en matière fiscale avec « openfisca.fr » (qui permet de mieux connaître et comprendre l'impôt), avec « Marchés Publics Simplifiés » (qui permet à des milliers d'entreprises de candidater à un marché public avec leur simple numéro de SIRET). Intégrées à l'administration, elles travaillent de manière adaptée aux enjeux du numériques, décloisonnée, collaborative et ouverte.

Actions

Une dizaine de startups d'État seront progressivement déployées, d'ici 2017, dans des domaines variés.

Ces petites équipes, inventives et réactives, seront dimensionnées pour répondre à un problème précis. Ces structures resserrées, évoluant dans un calendrier d'à peine quelques mois, compteront typiquement un « coach », pour diriger l'équipe, un chef de projet, pour s'assurer du respect du cahier des charges et de la qualité du résultat, et deux développeurs informatiques.

Déployer le plan médecine du futur

Dans le cadre des 34 plans de la Nouvelle France Industrielle, les 3 plans « Santé » (numérique, dispositifs médicaux, biothérapies) ont été rassemblés en un seul plan nommé « médecine du futur ». Son pilotage est assuré par le ministère des Affaires sociales, de la Santé et du Droit des femmes.

Il s'agit d'accompagner l'émergence, dans les prochaines années, de solutions industrielles garantissant l'accès de tous à une « médecine personnalisée » et de favoriser le recours aux dispositifs médicaux connectés.

Objectifs

- ▶ Introduire la médecine personnalisée dans de l'offre de soins quotidiens. Le plan doit promouvoir les biothérapies, les thérapies ciblées (et les tests diagnostiques qui en découlent) et les dispositifs médicaux, notamment à l'ère des objets connectés en santé ;
- ▶ Faire émerger un écosystème favorable au développement d'entreprises, assurant notamment le décloisonnement entre l'ensemble des secteurs industriels concernés : molécule chimique, médicaments de thérapie innovante, diagnostic in vitro, numérique et télécoms.

Actions

Le pilotage de ce plan tiendra compte, à la fois, des enjeux industriels et des enjeux de santé publique. L'animation du plan a été confiée à deux personnalités du monde académique et de l'industrie : le professeur André SYROTA, ancien directeur général de l'INSERM et d'AVIESAN, et Olivier CHARMEIL (SANOFI). Ces deux personnalités s'entoureront d'une équipe d'une douzaine de personnes issues des milieux académiques et industriels dont une ou plusieurs personnalités étrangères.

Le secrétariat du plan sera partagé entre le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et celui de l'Économie et de l'Industrie et du Numérique.

Installé en juin 2015, le comité de pilotage élaborera une feuille de route pour 3 ans en septembre. Le lancement du plan est programmé à l'automne 2015.

Ouvrir l'« Emploi Store », un bouquet de services pour les demandeurs d'emploi

L'« Emploi store » sera une plateforme sur laquelle les développeurs, les créateurs, les startups ou les entreprises de plus grande taille pourront venir créer des applications pour l'emploi. Elles pourront accéder de façon sécurisée à certaines données de Pôle emploi pour démultiplier le service à grande échelle. L'« Emploi store » alliera la force et la centralité de Pôle emploi avec l'inventivité et la rapidité de développement des startups.

Objectifs

Avec l'« Emploi Store », Pôle emploi se positionne comme la plateforme de référence. Cette plateforme deviendra un véritable pivot qui permettra à des structures agiles d'enrichir le service en s'adossant aux données, à l'expertise, aux méthodologies éprouvées de Pôle emploi.

- ▶ L'avantage pour Pôle emploi est d'animer la création et de l'utiliser au service de sa mission.
- ▶ L'avantage pour les demandeurs d'emploi est de profiter d'une démultiplication et d'une personnalisation des services pour l'emploi.
- ▶ L'avantage pour les développeurs est l'accès à une masse critique de données et à une visibilité importante.
- ▶ L'avantage pour les entreprises est de bénéficier d'un fonctionnement simplifié dans leurs relations avec Pôle emploi (via des applications dédiées).

Actions

Lancé par Pôle emploi le 2 juillet prochain, l'« Emploi Store » recouvrira 4 plateformes :

- ▶ L'« Emploi Store », plateforme gratuite qui propose les services digitaux (web et mobile) de Pôle emploi et de partenaires privés (70 à la date de son ouverture) ;
- ▶ L'« Emploi Store Dev », brique technique destinée aux développeurs dans laquelle ils trouveront un accès (par Application Programmer Interface, API) aux données que Pôle emploi ouvre pour créer des services ;
- ▶ L'« Emploi Store idées », interface d'échange d'idées où dialogueront les utilisateurs et les forces de développement (ouverture en septembre) ;
- ▶ L'« Emploi Store entreprises », dédié à la relation avec les entreprises (ouverture en 2016).

Il s'organisera autour de 4 centres d'intérêts du demandeur d'emploi : « Choisir un métier », « Se former », « Proposer sa candidature » et « Trouver un emploi ». Il a ainsi vocation à travailler sur l'ensemble du parcours vers l'emploi. En amorce (depuis avril), Pôle emploi a ouvert pour 4 cours en ligne (Massive Open Online Courses, MOOCs) sur la recherche d'emploi.

Les applications

- ▶ Beaucoup d'applications existent et seront disponibles sur l'« Emploi store » dès son ouverture (d'où les 70 partenaires initiaux) : des réseaux sociaux professionnels, des moteurs de recherche par compétences, du recrutement affinitaire, des applications de géolocalisation...
- ▶ Une convention est en cours de signature avec chaque entreprise qui propose une application. Elle porte une charte de bonne conduite que Pôle emploi fera respecter.
- ▶ Des hackathons viendront stimuler les propositions d'applications (2 seront organisés avec Cap Digital d'ici la fin de l'année) : recrutement vidéo, recrutement sans CV, offre de formation professionnelle, tableau de bord des candidatures...
- ▶ Les applications proposées sont gratuites (intégralement ou seulement pour un premier niveau de service).
- ▶ D'ici début 2016, un module facilitera l'import de données professionnelles individuelles : « Pôle emploi connect ». Il sera ainsi possible, en se connectant avec ce profil, « d'injecter » ses données personnelles dans une application afin qu'elle rende un service personnalisé.

Les données

- ▶ Dès le lancement de l'« Emploi Store Dev », des interfaces ouvriront des données statistiques sur le marché du travail (STMT, IMT), les métiers recherchés (BMO), les offres d'emploi anonymisées et le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME). Elles permettront de produire de nouvelles applications.
- ▶ L'« Emploi Store » sera évolutif, d'autres données seront ouvertes au fur et à mesure, notamment des données personnelles moyennant l'accord du demandeur d'emploi.
- ▶ L'objectif à terme est de créer des parcours entre des applications : je crée mon CV ici, je géolocalise ensuite ailleurs les offres qui correspondent au CV, etc.

Ouvert le 2 juillet 2015 lors d'un événement au Numa, l'« Emploi Store » va permettre à tous de s'approprier le service et de le faire évoluer.



- Choisir un métier**
Les services en ligne pour choisir son projet professionnel.
- Se former**
L'essentiel pour concevoir son projet de formation.
- Préparer sa candidature**
Les outils pour une candidature efficace.
- Trouver un emploi**
Les sites pour accéder et trouver son entreprise.

L'essentiel des services

A DÉCOUVRIR LES UTILISÉS LES MEILLEURES SERVICES PERSONNALISÉS

<p>1 Quiz en ligne (Je sais ou non ?)</p> <p>Le quiz permet d'apprendre à connaître votre projet.</p> <p>ACCÉDER</p>	<p>2 Conseil en évaluation professionnelle</p> <p>Le conseil en évaluation professionnelle permet de connaître ses compétences et de les valoriser.</p> <p>ACCÉDER</p>	<p>3 Conseil en évaluation professionnelle</p> <p>Le conseil en évaluation professionnelle permet de connaître ses compétences et de les valoriser.</p> <p>ACCÉDER</p>
<p>4 Service Game (jeu)</p> <p>Le service Game permet de découvrir les métiers et les formations.</p> <p>ACCÉDER</p>	<p>5 Monks (jeu)</p> <p>Le service Monks permet de découvrir les métiers et les formations.</p> <p>ACCÉDER</p>	<p>6 Learning (jeu)</p> <p>Le service Learning permet de découvrir les métiers et les formations.</p> <p>ACCÉDER</p>
<p>7 Quiz (jeu)</p> <p>Le service Quiz permet de découvrir les métiers et les formations.</p> <p>ACCÉDER</p>	<p>8 E.A. (jeu)</p> <p>Le service E.A. permet de découvrir les métiers et les formations.</p> <p>ACCÉDER</p>	<p>9 Les 3 minutes (jeu)</p> <p>Le service Les 3 minutes permet de découvrir les métiers et les formations.</p> <p>ACCÉDER</p>

Employi Store Idées

Je vote, nous votons, l'idée est réalisée !

Je vote
Le service Je vote permet de voter pour une idée professionnelle.

Nous votons
Le service Nous votons permet de voter pour une idée professionnelle.

L'idée est réalisée
Le service L'idée est réalisée permet de voter pour une idée professionnelle.

[ACCÉDER AU SERVICE](#)

Qu'est-ce que l'Employi Store ?

Vos services de l'emploi

L'Employi Store est un projet lancé en octobre 2017 par Pôle emploi et le Ministère du Travail. Il met à disposition de tous les services existants et innovants autour de l'emploi et de la formation.

Des services, pour quoi faire ?
Les services permettent de mieux se connaître et d'offrir des démarches Web à un projet de formation, de recherche d'emploi et de connaissance du marché du travail.

Proposés par qui ?
Ils sont proposés par tout type d'acteur de l'emploi : entreprises, opérateurs publics et de formation indépendante.

Comment s'y retrouver ?
MOBI, applications mobiles, simulateurs d'entretien, e-learning, quiz, moteur de recherche d'offres d'emploi... Tout grâce à la diversité et à la qualité des services proposés, mis en lumière par les votes déposés par les utilisateurs, qui nous aident à trouver le service répondant au mieux à votre besoin.



Lancer la « Grande École du Numérique »

Le numérique est un secteur en évolution rapide et créateur d'emplois. La Grande École du Numérique permettra de former sans pré-requis académique des jeunes via des méthodes pédagogiques innovantes et des formations courtes aux métiers du numérique.

Objectif

Les initiatives existantes forment déjà aujourd'hui des centaines de jeunes aux métiers du numérique (développeur, administrateur réseau, chef de projet, responsable marketing, communication et vente, analyste de données et de l'information, programmeur jeu vidéo, community manager, etc).

Il s'agit aujourd'hui de changer d'échelle, d'offrir un cadre aux acteurs et aux apprenants, et d'accroître la légitimité et la visibilité de ces initiatives. Là est l'enjeu de la grande école du numérique qui offrira un bouquet de formations innovantes et reconnues au sein d'un réseau national.

Moyens

La « Grande École du Numérique » s'appuiera sur un maillage et un réseau de structures réparties sur l'ensemble du territoire national, notamment les quartiers de la Politique de la Ville, en capacité de répondre aux attentes des jeunes, aux besoins des entreprises, et aux objectifs gouvernementaux d'insertion, de formation, d'emploi et de compétitivité de nos jeunes sur le marché du travail.

L'ensemble des formations labellisées sera accessible à un large public, sans distinction académique, économique ou sociale. Les formations seront gratuites et ouvertes aux publics traditionnellement éloignés du numérique, en particulier les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, quel que soit leur bagage académique.

Une mission de préfiguration a été confiée par le Premier Ministre à Stéphane Distinguin, Président de Cap Digital, Gilles Roussel, Président de l'Université Marne la Vallée, et François-Xavier Marquis, ancien directeur délégué du FAFIEC. Cette mission rendra ses préconisations fin juin 2015 et permettra, dès la rentrée 2015, la labellisation d'une première vague de 50 structures.

Contact presse : 01 42 75 50 78/79 - communication@pm.gouv.fr

Stratégie numérique du Gouvernement

Gaîté lyrique - Jeudi 18 juin 2015